

Le 15 juillet 2011

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr
Site : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES ET PERMANENCES DE LA MAIRIE PENDANT LE MOIS D'AOUT :

Ouvert au public :

- **le mardi : de 9H00 à 12H00**
- **le jeudi : de 9H00 à 12H00**

Monsieur Michel MUSELET, Maire, reçoit sur rendez-vous.

URBANISME : Monsieur Etienne MAES, 1^{er} Adjoint, reçoit sur rendez-vous.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que, selon le code rural, les chardons doivent être coupés pour le 14 juillet.

N'oubliez pas de tailler les haies, d'élaguer les arbres à l'aplomb du domaine public et de maintenir les trottoirs en bon état de propreté.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour que le village reste propre et accueillant.